



UNE RÉFORME DES RETRAITES INJUSTE ET INJUSTIFIÉE!

Pour la CGT, c'est toujours : 60 ans !

Le projet d'Emmanuel Macron d'allonger l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans est largement minoritaire dans notre pays. Plus de 70 % de la population ¹ le rejette et est prête à s'y opposer, convaincue que c'est une réforme injuste et injustifiée. Emmanuel Macron a un rêve : aligner les retraites du public sur celles du privé, c'était l'objectif de la retraite à points généralisée. Par le PLFSS 2023, il veut encore une fois passer en force ! Luttons ensemble contre les projets de régression sociale.

Prendre sa retraite à 60 ans, c'est conserver sa santé !

Nous vivons plus vieux et il nous faudrait travailler plus longtemps pour compenser l'augmentation de la durée de vie passée à la retraite et la charge financière que cela fait peser sur le système de santé ? C'est faux : l'augmentation de l'espérance de vie ne justifie en rien le recul de l'âge légal du départ à la retraite. Vivre plus vieux va dans le sens de l'histoire, c'est la logique du progrès social.

Repousser l'âge légal de départ à 65 ans est très injuste au regard de la différence d'espérance de vie entre les plus riches et les plus pauvres, qui peut atteindre treize années ²!

Seulement 56,2 % des 55-64 ans sont en emploi en 2021³

Le recul de l'âge de départ à la retraite aboutirait à une éviction encore plus importante des travailleurs de plus de 55 ans qui sont déjà aujourd'hui nombreux à être au chômage, en incapacité, en situation de handicap ou en inaptitude. Au sein des ministères sociaux les agentes et les agents les plus âgées ont de plus en plus de mal à retrouver un poste, de plus en plus de ruptures conventionnelles leur sont proposées, les agents n'ont plus de promotions et préfèrent prendre leur retraite, même incomplète, face aux nouvelles organisations qui sont mises en place...

Une autre politique en matière de retraite, par répartition et solidaire, est possible avec les propositions de la CGT.

La retraite sans un niveau de revenu décent est aussi une source de dégradation de la santé et des conditions de vie. Il faut donc défendre la baisse de l'âge légal de départ à la retraite avec un niveau de pension en aucun cas inférieur au niveau du Smic proposé par la CGT (2 000 euros brut). Ce niveau n'est atteignable pour les catégories C et B que par une augmentation significative des indices en fin de carrière des catégories C et B et par un déblocage des carrières permettant de terminer avec un traitement indiciaire de 2700 € bruts.

Elle exige également une extension des droits (validation automatique des années d'études, de recherche de premiers emplois). La CGT revendique aussi des droits nouveaux, notamment une garantie de départ anticipé à la retraite à taux plein pour nos collègues en situation de handicap.

La CGT ne défend pas simplement le départ à la retraite à 60 ans, mais propose un taux de remplacement au minimum de 75 % pour une carrière complète, et une pension en aucun cas inférieure au Smic. Cela implique notamment que

¹ Sondage Elabe du 31 mars 2022 / <https://elabe.fr/les-francais-et-la-retraite/>

² Données Insee / <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3319895>

³ Données Dares / <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/les-seniors-et-le-marche-du-travail>

les périodes cotisées continuent d'être calculées sur les six derniers mois.

Le maintien des régimes spéciaux doit être garanti et servir de base et d'exemple pour la conquête de nouveaux droits sociaux : **droit au départ anticipé en retraite à taux plein avant 60 ans pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles et astreignants dans le secteur privé comme public.** La retraite, c'est la reconnaissance de notre travail. Elle est financée par un accroissement de la part des richesses créées par le travail. Défendons-la !

100 % des salariés ayant bénéficié du départ à 60 ans ne peuvent que vouloir que ce progrès soit rétabli et garanti pour leurs enfants et petits-enfants. Alors, mobilisons toutes les générations !

Il n'y a pas de problème de financement !

Le Conseil d'orientation des retraites indique⁴ qu'à régime constant, la situation financière du système des retraites n'est pas amenée à se dégrader. L'extension de l'âge du départ à la retraite n'a donc aucune justification en termes de finances publiques. C'est bien un choix purement politique qui conduira à la paupérisation de nombreux retraités et accentuera les inégalités sociales !

LA CGT REVENDIQUE

Une revalorisation des retraites à la hauteur de la revalorisation du point d'indice et leur indexation sur l'indice du coût de la vie.

La prise en compte intégrale des primes des fonctionnaires pour le calcul de la retraite avec la poursuite de l'opération de transformation prime/points (PPCR).

La suppression du taux des décotes pour les carrières incomplètes.

L'obligation de promotion pour les agents bloqués dans les échelons sommitaux depuis 4 ans : passage à l'échelon supérieur ou l'inscription dans sur la liste d'aptitude du corps supérieur pour les agents partant à la retraite à horizon d'un an.

La reconnaissance élargie de la pénibilité dans la fonction publique , l'attribution pour certains corps d'années supplémentaires de cotisation pour la réalisation des travaux pénibles.

La défense de l'emploi des agents publics après 55 ans, pas de mobilité ni de rupture conventionnelle imposées, plus de mise au rancart source de troubles de santé, d'absentéisme et de dégradation de l'ambiance de travail.

LA CGT REFUSE LES REFORMES MACRON ABOUTISSANT A L'AUGMENTATION DE L'AGE DE LA RETRAITE ET A UNE BAISSSE DES RETRAITES DANS LA FONCTION PUBLIQUE



⁴ Rapport annuel du COR juin 2021 - Evolutions et perspectives des retraites en France / <https://www.cor-retraites.fr/node/562>